

## REPORT DE L'ARRÊTÉ DES RÉSULTATS ANNUELS 2018 ET AUDIENCE DEVANT LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LENS

**Suresnes, le 26 mars 2019** : Recylex S.A. (Euronext Paris : FR0000120388 - RX) annonce aujourd'hui le report de la publication de ses résultats annuels 2018 et le report des audiences devant le Conseil de Prud'hommes de Lens au 4 octobre 2019 (section Industrie) et au 14 avril 2020 (section Encadrement).

- **Point sur le financement du sous-groupe allemand**

Les discussions initiées en décembre 2018 sont en cours avec les partenaires financiers du sous-groupe allemand en vue d'adapter le dispositif de financement obtenu en décembre 2016, à la génération de trésorerie actuelle et prévisionnelle de ce dernier<sup>1</sup>.

Dans ce cadre, afin de permettre la poursuite de ces discussions, le sous-groupe allemand a sollicité de ses partenaires financiers le report jusqu'au 30 avril 2019 de la date à partir de laquelle ils seraient en droit d'exercer leur droit de résiliation anticipée du financement existant, actuellement fixée au 31 mars 2019.

Par ailleurs, l'échéance du financement-relais de 10 millions d'euros obtenu au cours du premier trimestre 2019 par le sous-groupe allemand auprès de Glencore International AG et intégralement utilisé à ce jour, a été reportée au 30 avril 2019. Cette échéance serait adaptée en cas d'accord global avec l'ensemble des partenaires financiers.

Les comptes de l'exercice 2018 ne pourront être arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation qu'une fois obtenu l'accord des partenaires financiers sur l'adaptation du dispositif de financement. Pour cette raison, la date d'arrêté et de publication des comptes annuels 2018, initialement prévu le jeudi 28 mars 2019, est reportée à une date ultérieure.

Recylex S.A. tiendra le marché informé de l'évolution des discussions en cours, notamment concernant l'obtention du report précité sollicité auprès des partenaires financiers du sous-groupe allemand, ainsi que du calendrier d'arrêté des comptes annuels 2018.

- **Audience devant le Conseil de Prud'hommes de Lens**

Dans le cadre des demandes d'indemnisation formulées par 345 anciens salariés protégés et non protégés de Metaleurop Nord S.A.S. pour préjudice d'anxiété et/ou contestation de leur licenciement, la section Industrie du Conseil de prud'hommes de Lens a décidé de renvoyer les dossiers des anciens salariés non-cadres à son audience du 4 octobre 2019 et la section Encadrement a décidé de renvoyer les dossiers des anciens salariés cadres à son audience du 14 avril 2020, pour plaidoiries ou radiation.

Le document récapitulatif des procédures judiciaires concernant Recylex S.A., mis à jour au 26 mars 2019, est disponible sur le site internet du Groupe Recylex : [www.recylex.fr](http://www.recylex.fr) – Rubrique *Actualités – Calendrier des procédures judiciaires*.

<sup>1</sup> Voir communiqués de presse du 5 décembre 2018 et du 7 février 2019.

\*\*\*\*\*

### **Les matières premières des mines urbaines**

*Le groupe Recylex, implanté en France et en Allemagne, est un spécialiste européen du recyclage du plomb, du zinc, du polypropylène et de la production de métaux spéciaux de haute pureté. Acteur majeur de l'économie circulaire grâce à son savoir-faire historique, le groupe Recylex a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 365 millions d'euros en 2018 et emploie plus de 730 personnes.*

*Pour en savoir plus : consultez notre site web [www.recylex.fr](http://www.recylex.fr) ou rejoignez @Recylex sur [Twitter](#) et LinkedIn.*

\*\*\*\*\*

#### **Contact Presse / Investisseurs :**

**Gabriel ZEITLIN**

+ 33 (0)1 58 47 29 89

[gabriel.zeitlin@recylex.fr](mailto:gabriel.zeitlin@recylex.fr)

